

**Procès-Verbal du Conseil Municipal  
du mercredi 06 décembre 2017**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Adoption du compte-rendu de la séance précédente,
- 2) Délibérations :
  - Modification de la régie actuelle,
  - Indemnité du conseil du nouveau Trésorier des Finances Publiques,
  - Révision des tarifs communaux,
  - Point sur les dépenses d'investissement
- 3) Compte-rendu de la visite de l'inspecteur de l'éducation nationale circonscription de La Châtre
- 4) Chauffage bois : Restitution de l'étude de la SCIC.
  
- 5) Informations et questions diverses :
  - Point sur les travaux,
  - Dépôt de pain,
  - Manifestation Réception des travaux de l'église
  - Révision horaire d'ouverture du secrétariat de mairie.
  - Restitution intervention Indre Nature

<b><u>Nombre de Conseillers :</u></b> En exercice : 10 Présents : 8    pouvoirs : / Votants : 8	<b><u>Date de Convocation :</u></b> 28 novembre 2017 <b><u>Date d'affichage :</u></b> 28 novembre 2017
--	---

L'an deux mil dix-sept et six décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian PAQUIGNON.

Présents : Christian PAQUIGNON, Philippe VIAUD, Philippe AMEYE, Claudine BAYLE, Damien CATHERINEAU, Marc DEHECQ, Chantal HIBERT, Damien FRADET.

Absent : Éric DESMET, Catherine FLÉCHAIRE

Pouvoirs : /

Vote du secrétaire de séance : Claudine BAYLE

**ORDRE DU JOUR**

**1) Compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance du 24 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

**Délibérations :**

- Modification de la régie actuelle :

Suite à un contrôle de la régie photocopies, vente de cartes de randonnée qui a eu lieu le 14 novembre dernier, il conviendrait de modifier l'arrêté de création de la régie afin de prendre acte des évolutions.

En effet, les fiches de randonnée ne sont plus en vente car obsolètes ainsi qu'un fond de caisse qui n'existe pas légalement.

Actuellement les usagers ont pris l'habitude de régler par avance les locations de salle des fêtes et de ramée, alors qu'il n'y a rien de légal, ces recettes ne sont pas enregistrées dans la régie mais les chèques sont transmis à la trésorerie après avoir fait les titres de recettes.

*Il faudra demander l'avis conforme à Mme la Trésorière et revoir l'arrêté individuel.*

Le Conseil Municipal accepte de modifier la régie de photocopies et d'y ajouter la location de la salle polyvalente et de la ramée.

- Indemnité de conseil du nouveau Trésorier des Finances Publiques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du nouveau Comptable du Trésor, Madame Marie-Hélène BORDERAS de prendre une nouvelle délibération concernant ses indemnités de conseil, suite au départ de M. MALEYRIE au 30 mai dernier.

Vu l'article 97 de la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, et aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le conseil municipal **décide** :

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an au receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Marie-Hélène BORDERAS à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6225 du budget.

*Pour information, M. Maleyrie recevait une indemnité de 100 %*

- Révision des tarifs communaux

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs communaux au titre de l'année 2018.

Le Conseil Municipal décide de ne pas les modifier.

Concernant le columbarium, le Conseil Municipal décide de reporter le point sur la tarification lors d'une prochaine séance afin de recueillir plus d'informations.

L'assemblée émet l'idée de mettre en place une action sociale en faveur des familles de Tranzault. Ce serait une aide à la scolarité pour les enfants de maternelle et primaire.

- Point sur les dépenses et les recettes d'investissement

Monsieur Viaud, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire présente la situation des travaux d'investissement 2017, faisant apparaître les travaux de l'église et de l'école (la sécurisation, la réfection des classes, la toiture, l'éclairage de la cour). Des travaux supplémentaires ont eu lieu à hauteur de 7 079.07 €, soit 4 % en plus du budget.

Il sera nécessaire d'acheter un aspirateur pour l'église (149 €) et des pneus pour le tracteur.

Concernant les recettes, Monsieur Viaud présente les recettes. Il reste 74 879,35 € à percevoir car des travaux ne sont pas encore terminés.

Un point est fait sur les travaux de l'église, à savoir que les travaux de restauration des peintures et la mise en place d'un éclairage (pour la mise en valeur de celles-ci) sont terminés. Concernant la nef, pour le moment l'agent communal a décrépi les murs sur une hauteur de 2,50 m afin qu'une frise puisse être réalisée sur un nouvel enduit. Ces travaux seraient sans conséquence financière pour la commune grâce à un club de mécénats. Des contacts sont pris avec Monsieur Gérard Marterer.

Lors du piquetage du crépi, il s'est avéré qu'une corniche dans le fond de la nef avait bougé suite à une infiltration d'eau par l'extérieur. Un constat du problème a été réalisé et un devis de l'entreprise Westrelin est en attente.

**2) Compte-rendu de la visite de l'inspecteur de l'éducation nationale circonscription de La Châtre**

Monsieur le Maire a rencontré l'Inspecteur qui a mis en évidence la baisse des effectifs des élèves sur le RPI Lys Sarzay Tranzault. Il en fera de même avec les communes de Sarzay, Mers sur Indre et Montipouret. Un ré aménagement des RPIs sera proposé en janvier- février prochain pour la rentrée 2018/2019.

**4) Chaufferie bois : Restitution de l'étude de la SCIC**

Il n'y a pas de problème d'approvisionnement en copeaux sur le plan local.

Il faudrait adjoindre la vente de chaleur à des particuliers mais beaucoup ne sont pas équipés en radiateurs à eau.

Problème de système de chargement.

Le Conseil Municipal prend la décision de demander l'étude de faisabilité de l'installation d'une chaudière bois à Tranzault ainsi qu'une demande simultanée d'une étude alternative (géothermie).

**Questions diverses et informations**

- Dépôt de pain

La boulangerie Koël d'Arthon (qui est présente aussi sur la place de la mairie de Neuvy St Sépulchre) a un projet de distributeur de pain sur la commune. Elle demande si cela est envisageable.

Le Conseil Municipal se prononce contre (6 contre et 2 abstentions), l'idée étant de favoriser les commerces locaux en particulier celui de Mers sur Indre.

- Manifestation Réception des travaux de l'église

Elle est fixée pour la Saint Pierre au 30 juin 2018. Ne pouvant l'écouter auparavant, le conseil municipal ne choisit pas le quintet de cuivre (une heure de musique classique et baroque) pourtant subventionné et gratuit pour la commune.

Le conseil s'oriente sur l'intervention pendant 1h-1h30 de 3 ou 4 groupes locaux (Gérard Guillaume, cors de Lys St Georges, chorale).

- Fonds d'Aide aux jeunes en difficulté au titre de 2017.

Le conseil municipal se prononce favorablement pour l'adhésion pour un coût de 0.07 € par jeune de 18 à 25 ans.

- Gérontologie

Il s'agit de proposer un atelier gym-mémoire qui aurait lieu à la salle polyvalente de Tranzault, sur un trimestre à raison d'une séance par semaine. Il y aurait déjà dix personnes intéressées. Le dossier de demande de subvention sera transmis auprès de la Conférence des financeurs de l'Indre celui-ci sera suivi par le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination). Une petite participation sera demandée pour l'adhésion.

- Révision horaire d'ouverture du secrétariat de mairie

Afin que la secrétaire puisse travailler dans de meilleures conditions de travail, le secrétariat de mairie sera fermé le mardi après-midi au public dès le 02 janvier 2017.

- Plantation d'arbres fruitiers à Rimenux et au Chassin (mettre un article dans la Nouvelle République)

- Les chats errants : voir avec la SPA

- Division parcelle aux Grands Patureaux

4 000m<sup>2</sup> sont vendus 1 500m<sup>2</sup> devraient suivre. Une plantation d'arbres serait envisagée.

- Restitution intervention Indre Nature

Suite à la visite du 23 novembre dernier, concernant l'aménagement de la promenade derrière l'aire de jeux multi activités.

Travaux à réaliser : Passerelle sur la partie en eau à réaliser, terrasser un côté de la mare, modifier le parcours envisagé pour éviter la partie très humide, planter une haie le long des habitations

- Adhésion au système d'information géographique

Il s'agit d'un outil du SDEI afin d'obtenir des informations (cadastre, Plu, réseaux,...). Une cotisation est demandée à hauteur de 250 €.

- Demande du Basket de Neuvy

Le club demande des tables et des chaises pour les 80 ans du club fin août 2018. Le conseil est favorable sur le principe.

- Réunion du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre (rapporteur Ph. Viaud)

Monsieur Viaud expose les différentes actions du syndicat. La réhabilitation du nouveau commerce, allée de la Bascule (Grand'Maison) rentrerait dans le nouveau contrat. Une aide pour la chaufferie bois ou autre (40 %) pourrait être accordée suite à l'association avec le Syndicat du Pays Saint Amandois.

Prochaine réunion le 31 janvier 2018 à 20heures

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 23 heures 30.**